

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,  
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

### Présents :

**Nombre de membres :**  
en exercice : 70  
présents : 45  
votants : 64

**Date de la convocation :**  
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Jeanne VOIRY, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREY, Bernard BROTTE, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

### Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTE), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Sandrine PAYSSEYRAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Laetitia SERRE), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE), Souhila BOUDALI-KHEDIM (procuration à Christophe MONTEUX), Victoria BRIELLE (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Ali-Patrick LOUAHALA (procuration à Gérard BROSSE), Roger RINCK (procuration à Jean-Pierre LADREY), François GIRAUD (procuration à Marie-Josée VOLLE).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE, Christian MARNAS, Mathilde GROBERT, Yann VIVAT, Gilbert BOUVIER.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

### Délibération n°2022-09-28/203

**OBJET : AIDE EXCEPTIONNELLE AU THÉÂTRE DE PRIVAS**

**Rapporteur : Jacquy BARBISAN**

Le théâtre de Privas a établi son budget 2022 à hauteur de 1 512 623 € en recettes.

Ces dernières sont assurées d'une part par la fréquentation du public (soit environ ¼ des recettes) et d'autre part par les subventions attribuées par les partenaires institutionnels que sont l'Etat, la Région, le Département et l'agglomération.

Ces partenaires interviennent dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif. Pour cet exercice budgétaire, le théâtre prévoyait des subventions à hauteur de 1 033 330 € pour lesquelles l'agglomération contribue à hauteur de 420 850 €.

Le Département de l'Ardèche a souhaité revoir à la baisse son niveau de participation au fonctionnement du théâtre. Cette décision, prise au mois de juin, s'inscrit dans un contexte d'économie budgétaire et également d'homogénéisation de ses participations auprès des différents partenaires culturels départementaux. Son aide est ainsi passée de 208 000 € à 130 000 €.

Cette décision intervenant en cours d'année, génère pour le théâtre une difficulté financière pour équilibrer l'exercice en cours. Le déficit projeté est ainsi évalué à 65 000 €.

Afin de tenir compte de cette difficulté, le Département a proposé d'allouer une aide supplémentaire exceptionnelle de 30 000 € cette année sous réserve d'une participation équivalente de l'agglomération.

Dans ce contexte et compte tenu de la nécessité pour le théâtre d'équilibrer son budget, il est proposé de lui allouer une aide exceptionnelle supplémentaire d'un montant de 30 000 € pour l'année 2022. La participation globale de l'agglomération sera ainsi portée à 450 850 € cette année.

\* \* \*  
\* \*

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-10-21/149 en date du 21 octobre 2020 portant approbation de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 avec le Théâtre de Privas, l'État, la Région et le Département ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-04-08/71 du 8 avril 2022 portant attribution à la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre d'une subvention de fonctionnement de 420 850 € au titre du fonctionnement pour l'exercice 2022.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Alloue une subvention exceptionnelle au théâtre de privas d'un montant de 30 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

**Pour le Président, absent,**  
**en application des articles L.2122-17 et L.5211-2**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**La 1ère Vice-Présidente,**  
**Isabelle MASSEBEUF**



**Le secrétaire de séance,**  
**Michel GAMONDES**

